



# Préavis n°01/21 au Conseil communal

Aménagements favorisant la mobilité douce

Délégués municipaux :

- Mme Sandra Linder, municipale
- M. Luc-Etienne Rossier, syndic

Aubonne, le 5 janvier 2021/tar



## Table des matières

<b>1. Objet du préavis :</b> .....	<b>3</b>
<b>2. Sécurisation des vélos</b> .....	<b>4</b>
2.1. Propriété des supports .....	4
2.2. Etriers "type Kappa" .....	5
2.3. Lieux identifiés .....	5
a. Centre de la ville .....	6
b. Secteur Château Verd, piscine, abri escalier Château .....	7
c. Gare des bus+ kiosque .....	8
d. Quartier du Chêne .....	8
e. Piste Vita .....	9
f. Auberge communale de Montherod .....	9
<b>3. Vélo-cargo électrique</b> .....	<b>9</b>
<b>4. Banc covoiturage avenue du Clos d'Asper</b> .....	<b>10</b>
<b>5. Elargissement trottoir Rue du Chêne sécurisation piétons</b> .....	<b>10</b>
<b>6. Vélos électriques en libre-service (Pick-e-Bike)</b> .....	<b>12</b>
<b>7. Aménagement de la parcelle 82 à la Gare d'Allaman</b> .....	<b>13</b>
7.1. Situation .....	13
7.2. Projet .....	14
<b>8. Impact en matière d'environnement et de durabilité</b> .....	<b>15</b>
<b>9. Coût du projet</b> .....	<b>15</b>
<b>10. Financement et amortissement</b> .....	<b>15</b>
10.1. Plan des investissements 2021-2025 .....	15
10.2. Financement .....	15
10.3. Amortissement .....	15
10.4. Crédits en cours ou à voter .....	16
10.5. Impact sur le compte de fonctionnement .....	16
<b>11. Conclusions</b> .....	<b>17</b>



Au Conseil communal d'Aubonne,

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## 1. Objet du préavis :

Le Conseil communal a à plusieurs reprises abordé la question de la mobilité douce au cours de ces dernières années. Récemment on peut citer l'intervention du 20 septembre 2018 avec le dépôt de la motion Leutwiler et consorts, demandant notamment « la création d'une commission thématique circulation et mobilité douce ». En juin 2019, la commission consultative transports et mobilité douce (CCTMD) est constituée. Ses travaux débutent dans la foulée. A ce jour, elle s'est réunie à 10 reprises. Parallèlement, des discussions sont entamées, d'une part avec la commune d'Allaman et les CFF afin de trouver une solution pour le parcage des deux-roues à la gare d'Allaman, d'autre part avec la SEFA et plusieurs entreprises pour une proposition de mobilité douce aux pendulaires.

C'est le résultat de tous ces travaux qui fondent le présent préavis, permettant de faciliter l'usage des deux-roues dans notre bourg et aux alentours.

Les aménagements envisagés sont les suivants :

- Supports à vélos
- Couvert
- Carvélo2go
- Banc de covoiturage
- Elargissement d'un trottoir
- Vélos Pick-e-Bike
- Aménagement de la parcelle 82 à la Gare d'Allaman

## Faciliter les déplacements à vélo pour une mobilité durable

Un des constats principaux de la CCTMD est que, pour encourager la mobilité douce, des mesures d'accompagnement, telles que des places de stationnement adéquates doivent être offertes.

Ce constat est partagé par la DGMR qui indique en juin 2020 dans sa documentation *Faciliter les déplacements à vélo, pour une mobilité multimodale durable* que « l'assurance de disposer d'un endroit où stationner son vélo à tous les arrêts de sa journée est un point essentiel pour développer l'usage des deux roues. Si les nouvelles constructions sont tenues d'offrir suffisamment de stationnement pour répondre au besoin de leurs usagers, la majorité des bâtiments en ville ne répondent pas à cette demande. Dans une dynamique d'augmentation massive de l'utilisation du vélo, il est ainsi nécessaire d'augmenter les capacités de stationnement dans l'espace public. Un stationnement suffisant et sécurisé à proximité des destinations des cyclistes est donc nécessaire pour encourager un usage quotidien ».

La crise sanitaire due au COVID 19 a eu et continuera à avoir un impact sur les comportements en matière de mobilité. Après une phase pendant laquelle tous les modes de déplacement ont connu une forte diminution, la mobilité est à nouveau en augmentation.

La CCTMD a identifié plusieurs endroits dans notre espace urbain pouvant être retenus pour le stationnement des vélos et situés hors des espaces de circulation pour les piétons. Afin de favoriser les lieux de vie de la commune, il est plus intéressant de répartir le stationnement dans divers endroits plutôt qu'en un seul lieu à destination d'un quartier, par exemple.

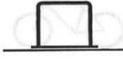
## 2. Sécurisation des vélos

Un système de support est un dispositif pour parquer les vélos. Le stationnement utilisant cette infrastructure présente de nombreux avantages pour les vélos :

- Ils ne tombent pas
- Ils peuvent être attachés de manière à être protégés contre le vol
- Ils peuvent être stationnés en économisant de la place
- Ils sont moins endommagés et restent ainsi plus sûrs pour le trafic

Un vaste choix de modèles de supports pour la sécurisation des vélos existe. Afin de cerner au mieux le choix du modèle, il est nécessaire d'analyser leurs propriétés.

### 2.1. Propriété des supports

Propriétés des systèmes de supports							
Système de supports	Schéma de principe	Description	Protection contre le vol	Stationnement de courte durée	Stationnement de longue durée	Avantages et inconvénients	Conseil d'utilisation
Arceau (fixe)		Possibilité d'appuyer et d'attacher le cadre (différentes formes, p.ex. des poteaux)	Elevée	●	●	<p>Avantages</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– protection contre le renversement du vélo et le vol</li> <li>– peut être démonté pour des fêtes, des cortèges, etc. (si vissé ou dans des manchons)</li> <li>– adapté aux vélos spéciaux et vélomoteurs</li> <li>– offre un passage libre lorsqu'il est inoccupé</li> </ul> <p>Inconvénients</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– fondations nécessaires</li> </ul>	Sur le domaine public, aussi aux endroits avec des exigences esthétiques importantes
Arceau (mobile)		Possibilité d'appuyer et d'attacher le cadre	Elevée	●	●	<p>Avantages</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– protection contre le renversement du vélo et le vol</li> <li>– pas besoin de fondations</li> <li>– adapté aux vélos spéciaux et vélomoteurs</li> <li>– offre un passage libre lorsqu'il est inoccupé</li> </ul> <p>Inconvénients</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– nettoyage plus laborieux</li> <li>– complique les manœuvres de stationnement</li> <li>– d'un point de vue esthétique, moins satisfaisant qu'un système fixe</li> </ul>	Pour utilisation mobile ou saisonnière, en particulier sur le domaine public
Etrier de roue avant		Fixation de la roue avant	Faible	●	●	<p>Avantages</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– bon marché</li> </ul> <p>Inconvénients</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– impossible d'attacher le cadre</li> <li>– risque de renversement du vélo</li> <li>– peut plier les jantes et endommager les freins à disque (selon le modèle)</li> <li>– inadapté aux vélos spéciaux et vélomoteurs</li> </ul>	Pour le stationnement de longue durée dans un espace clos
Etrier de roue avant avec dispositif de fixation		Fixation de la roue avant	Elevée			<p>Avantages</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– bon marché</li> <li>– protection contre le renversement du vélo et le vol</li> <li>– économise de l'espace avec surélévation alternée de la roue avant</li> </ul> <p>Inconvénients</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– conception problématique sur places et routes si isolé</li> <li>– inadapté aux vélos spéciaux et vélomoteurs</li> </ul>	Sur le domaine public, aux endroits avec des exigences esthétiques normales

Source: Association suisse des professionnels de la route et des transports, Norme suisse SN 640 066 (Conception des aménagements de stationnement pour vélos)

## 2.2. Etriers "type Kappa"

La visite de la ville avec des représentantes de l'association Provélo de La Côte fut très intéressante et constructive. Il en ressort qu'avant de faire de gros travaux de fondations à divers endroits de la ville, il serait judicieux de se laisser une période de test dans un premier temps, afin de connaître les endroits propices pour l'installation des supports, ainsi que l'appropriation de la mobilité douce par les habitants. C'est pourquoi notre choix se porte sur des supports de type « Kappa » modulables, déplaçables et démontables facilement, permettant également de les réunir au besoin, pour des manifestations par exemple. Les installations temporaires de stationnement sans accroche sur la chaussée ont l'avantage d'être déplacées très facilement si l'emplacement retenu ne trouve pas le public escompté.

Ce système marie le support de la roue et la fixation du cadre. L'espace réservé à la roue avant maintient le vélo bien droit et la disposition de l'étrier principale évite les frottements avec les parties vernies. Du point de vue de la protection contre le vol, le système de support proposé permet d'attacher le cadre du vélo au système avec un antivol à câble ou en U. Ces stations de vélos sont appropriées aux endroits connaissant une forte demande en places de stationnement pour des utilisations publiques, car elles permettent de fixer davantage de vélos que d'autres systèmes sur une même largeur. Il est adapté aux VTT classiques avec une largeur de pneus pouvant aller jusqu'à 60 mm.



Hormis ces râteliers, quelques anneaux seront également fixés à des endroits emblématiques de notre ville, comme par exemple sous les Halles.

## 2.3. Lieux identifiés

La Municipalité et la CCTMD ont envisagé plusieurs endroits propices au stationnement sécurisé des vélos, selon les photos ci-dessous. Aux abords du kiosque, il est également envisagé d'ériger un couvert sur le râtelier en raison de la proximité de la gare des bus, donc d'un stationnement potentiellement de longue durée. Une station est également prévue à Montherod.

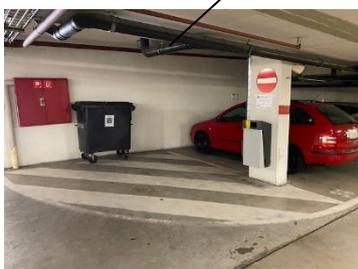
a. Centre de la ville



Bibliothèque anneaux muraux

WC face cinéma 3 vélos

Halles anneaux muraux



Parking du Poyet 5 vélos

Escalier parking du Poyet 4 vélos

Place Hôtel de Ville 5 vélos

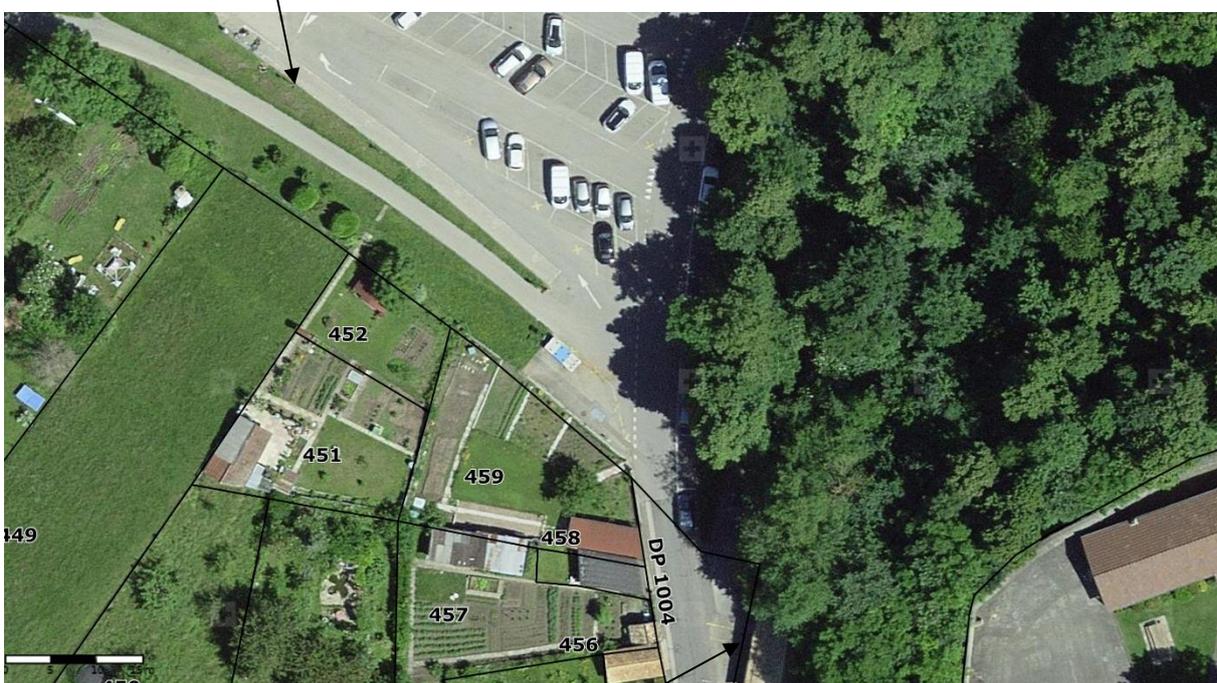


## b. Secteur Château Verd, piscine, abri escalier Château



Piscine municipale 3x6=18 vélos

Parking piscine



Couvert escalier Château 4x6 vélos. Devant et derrière le petit muret.  
Déplacement des motos et scooters contre le mur du fond.



### c. Gare des bus+ kiosque



Face à la gare 5 vélos



Kiosque 5 vélos + abri



+



### d. Quartier du Chêne



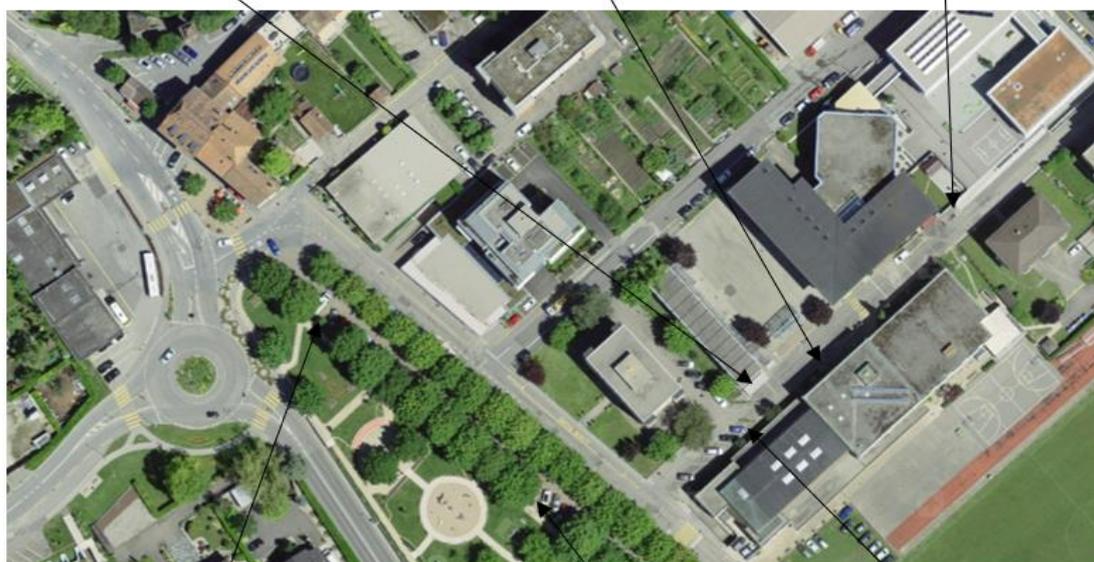
Le couvert reste pour les vélomoteurs



Collège du Chêne N-E 2x4 vélos



Cœur du Chêne 1x3+1x4



Allée du Chêne 1<sup>ère</sup> entrée - 5 vélos



Allée Chêne 2<sup>ème</sup> entrée - 5 vélos



Places en épis (2 places voiture) - 5 vélos

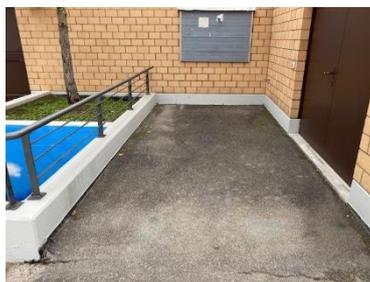
**e. Piste Vita**



Emplacement 6 vélos



**f. Auberge communale de Montherod**



Emplacement 6 vélos



**3. Vélo-cargo électrique**

Suite aux discussions avec la CCTMD, la Municipalité souhaite proposer une offre de vélo-cargo. Ces vélos électriques ont le potentiel de remplacer les voitures pour certains déplacements dans le trafic d'achat et de loisirs. Ils permettent un transport d'enfants et de marchandises lourdes jusqu'à 100kg. Le projet "carvelo2go" de l'Académie de la mobilité est de permettre à la population et aux entreprises d'accéder simplement et à prix modique à des vélos de transport électriques.

Afin de disposer d'un tel engin, il faut trouver un hôte local qui se charge de la gestion de la batterie, de la remise de la clé, de vérifier l'identité du preneur de location. Son avantage est une possibilité de disposer du vélo 25 heures par mois gratuitement et d'y apposer son logo sur la plateforme de location. L'Académie de la mobilité se charge quant à elle de l'entretien et de la gestion des locations via sa plateforme. L'utilisation est possible pour une durée maximale de 7 jours.

Un partenariat d'hôtes enthousiastes a été trouvé avec le "Point I" et la "Papeterie d'Aubonne". Pour la commune, le partenariat est de trois ans au minimum pour fr. 2500.--/an. TVA comprise, il inclut les coûts de branding (=publicité du sponsor).



Emplacement du Carvelo 2go

#### 4. Banc covoiturage avenue du Clos d'Asper



Avec le banc de covoiturage, la Municipalité souhaite innover en matière de mobilité douce, au moyen d'une infrastructure légère. Le concept est le suivant: À côté d'un banc, un poteau sur lequel les gens peuvent sélectionner leur destination est érigé. Les passagers attendent sur le banc qu'un conducteur s'arrête. Les conducteurs sont libres de s'arrêter ou de ne pas le faire s'ils ont une autre destination. Pour les personnes souhaitant juste s'asseoir un moment, le panneau est blanc. Le banc de covoiturage permet de délester la route d'une partie de son trafic. Ce système existe déjà en Allemagne à la satisfaction des utilisateurs.

L'emplacement choisi est idéal, car visible de loin, sécurisé, avec arrêt possible d'un véhicule. Un seul banc de covoiturage sera placé en phase test. En cas d'évolution positive, d'autres emplacements sur la commune sont envisagés à terme.

#### 5. Elargissement trottoir Rue du Chêne sécurisation piétons

La déambulation des piétons à la rue du Chêne a toujours été un sujet de préoccupation des aubonnois et de leurs autorités.

La CCTMD s'est attelé à la tâche et a proposé des pistes de solutions répondant à trois objectifs :

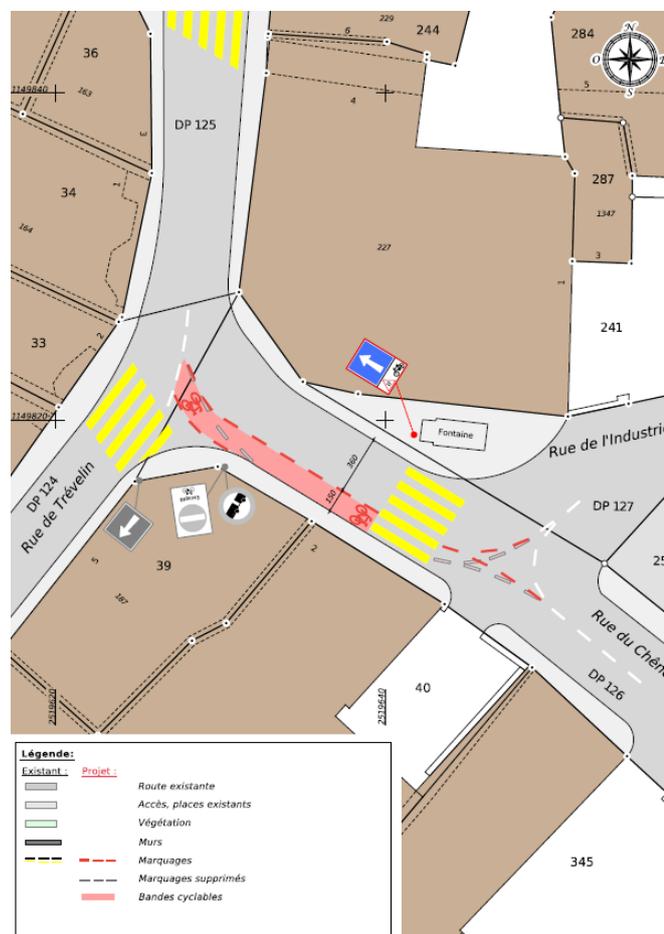
- Donner, là où cela est possible, une largeur suffisante aux trottoirs
- Identifier un itinéraire de cheminement piétonnier hors du carrefour rue du Trévelin/rue du Chêne
- Mieux signaler devant le Café du Commerce, la descente des cyclistes vers la place de l'Ancienne Gare

Le premier de ces objectifs consiste à élargir le trottoir à l'angle nord-est de la Maison d'Asper pour le faire passer à 140 cm de largeur tout en maintenant un espace de circulation de la chaussée à 4,50 cm.



Le second consiste à « sortir » les piétons du carrefour en utilisant le passage sous la Couronne. Ce passage existe mais il devrait être aménagé pour autoriser, en particulier, le passage des poussettes et autres landaus. Il fait actuellement l'objet de discussion avec les propriétaires voisins.

Enfin le troisième objectif consiste à mieux signaler la descente en contresens des deux-roues non motorisés à la hauteur du Café du Commerce comme illustré ci-dessous.



## 6. Vélos électriques en libre-service (Pick-e-Bike)

Ce projet, proposé par la SEFA en coopération avec le prestataire de mobilité Pick-e-Bike, Primeo Energie SA, vise à offrir aux habitants de la commune d'Aubonne et aux employés des entreprises partenaires un réseau de vélos électriques en libre-service pour faciliter leurs déplacements au quotidien. Ce système s'étend de la gare d'Allaman au Bourg d'Aubonne en passant par les différentes entreprises partenaires. Cette configuration permet d'offrir aux habitants et employés de la zone une alternative de mobilité douce pour les trajets pendulaires entre la gare d'Allaman et le bourg d'Aubonne ou les différentes entreprises partenaires, notamment.

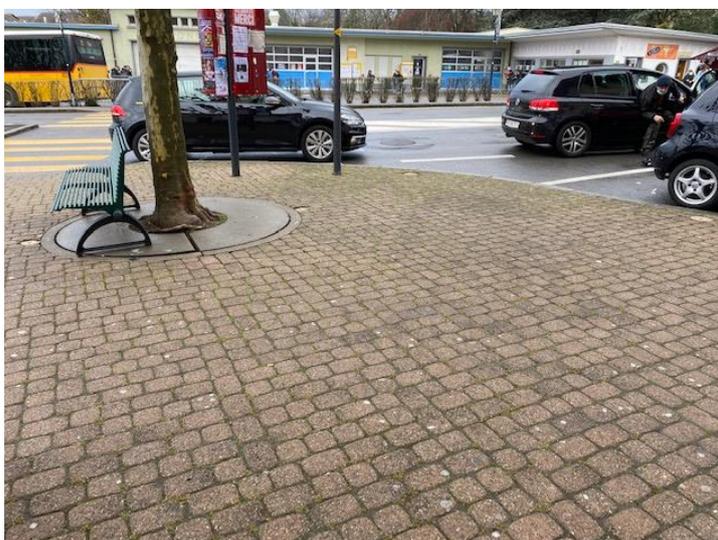
Une phase pilote est prévue sur une période de 6 mois (éventuellement prolongeable de 6 mois supplémentaires), pour évaluer l'attrait et les conditions d'exploitation du réseau. Cette première phase, portée financièrement par la commune d'Aubonne ainsi que les entreprises Merck, Intuitive Surgical, l'EHC et la SEFA, prévoit la mise en place des stations et le déploiement, dès fin avril, de 35 vélos électriques. L'emprunt se fera via une application pour smartphone. L'exploitation du système Pick-e-Bike sera confiée à la SEFA. Elle comprendra l'échange des batteries, l'entretien et la réparation des vélos, le rééquilibrage du réseau ainsi que l'administration des utilisateurs.

Pour la phase pilote, les coûts d'investissement d'achat des vélos de Fr. 175'000.-- sont pris en charge par Primeo Energie SA. Les coûts d'exploitation s'élèvent à environ Fr. 70'000.-- HT. Ils sont répartis entre les différents partenaires du projet selon la clé de répartition suivante:

- Pour l'ensemble des partenaires : une participation fixe de Fr. 4'500.--, comprenant l'accès au service et la possession d'une station.
- Pour les partenaires privés: une participation variable sur les 75% des coûts restants (coûts totaux – participations fixes), répartie entre les entreprises selon le nombre d'employés.
- Pour la commune d'Aubonne: une participation à hauteur de 25% des coûts restants.

En cas de pérennisation du service, la SEFA procédera à l'achat des vélos afin d'assurer la continuité du système de financement. Ainsi, après la phase pilote, le budget se limiterait aux coûts d'exploitation et d'amortissement des véhicules; les frais liés à la mise en place du système et à la livraison des vélos intervenant uniquement pour le lancement du projet pilote, ou en cas d'extension du service (ajouts de vélos et de partenaires). Pour Aubonne cela représenterait environ Fr. 28'000.-- TTC pour une année complète de phase test, frais d'aménagement de la station compris.

L'emplacement de la station est prévu en face de la place de la Gare à côté des quatre places de stationnement.



## 7. Aménagement de la parcelle 82 à la Gare d'Allaman

### 7.1. Situation

Depuis plusieurs années les Municipalités d'Allaman et Aubonne tentent de mettre sur pied une infrastructure d'accueil de deux-roues. La Commune d'Allaman est heureusement propriétaire de la parcelle 82. Elle met à disposition la partie sud-est de cette parcelle pour y aménager une place d'accueil.

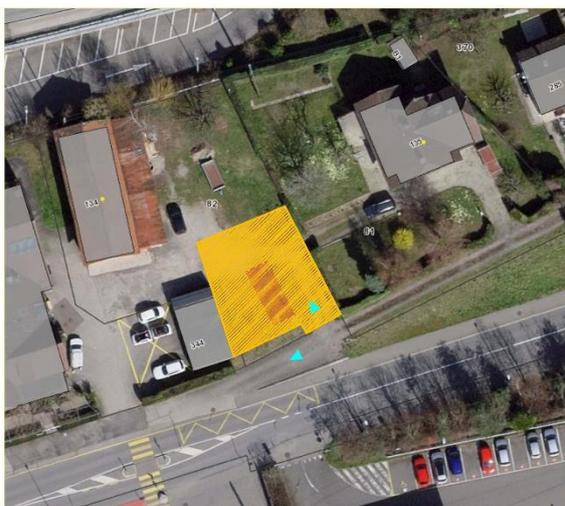


Parcelle 82

L'aménagement de cette place intéresse les communes voisines d'Allaman, soit Perroy, Féchy, Bougy-Villars, Aubonne, Montherod, Etoy et Buchillon. Après plusieurs rencontres et discussions, toutes ces communes se sont entendues pour :

- Un projet de réalisation simple, appelé à évoluer en fonction des besoins
- Un pilotage de la construction par Allaman
- Une ouverture à tous les usagers de deux-roues
- Une participation de toutes les communes mentionnées ci-dessus

La place aura une surface de quelque 250 m<sup>2</sup>. Une alimentation électrique est prévue (tubes en attente). Un rack à double étage sera installé sur des bases en béton pour 54 vélos. Il sera couvert.



- PLACE EN TOUT-VENANT DE ~250M<sup>2</sup>
- ▨ RACKS POUR 54 VÉLOS COUVERT
- ↔ ACCÈS LIBRE

A l'ouest, au nord et à l'est du rack prévu, les espaces disponibles pourront accueillir des box fermés, des racks pour vélos électriques à recharger, des places pour scooter. Les toitures des abris à deux roues pourraient bien sûr, recevoir des panneaux solaires.

Cet aménagement est une opportunité unique parce que le terrain est disponible (rare aujourd'hui), il est à proximité immédiate de la gare CFF (liaison vers Lausanne et Genève) et enfin il est soutenu par les communes voisines.

## 7.2. Projet

Le projet comprend deux étapes :

- 1) Pour l'heure, le projet prévoit la mise en place d'une fondation en grave, les allées seraient revêtues de pavés et un abri bilatéral sur deux étages pour 54 vélos serait mis en place. Il serait posé sur une dalle en béton armé de quelque 40m<sup>2</sup>. Des tubes pour les raccordements électriques seraient prévus. Une clôture en treillis serait posée sur le muret sud (voir illustration précédente).
- 2) Ensuite, en fonction des besoins, des casiers pour vélos électriques seraient installés.

Les coûts estimatifs pour l'étape 1 sont estimés à quelque Fr. 110'000.— TTC. Ceux relatifs à l'étape 2 sont estimés à quelque Fr. 45'000.— TTC. Soit un coût total estimé à quelque Fr. 155'000.— TTC.

Les coûts y relatifs se répartissent pour moitié selon les habitants et pour moitié selon la distance de la gare d'Allaman au centre des localités concernées. La part d'Aubonne serait ainsi d'environ Fr. 53'500.— TTC.



## 8. Impact en matière d'environnement et de durabilité

Le projet présenté vise à augmenter l'usage de la mobilité douce. Il encourage la population à se déplacer davantage à vélo à Aubonne et dans les environs, tout en lui permettant de stationner de façon sécurisée, que ce soit pour ses achats, aller chez le coiffeur ou s'attabler dans un de nos restaurants (lorsque la situation le permettra à nouveau), par exemple, soutenant ainsi le commerce local. Il invite les élèves à se rendre à vélo à l'école, sans craindre les vols et motive les pendulaires à prendre les transports publics. Par essence, ce sujet vise à la protection de l'environnement et la durabilité.

## 9. Coût du projet

### Sécurisation des vélos

- Etriers « kappa » et anneaux Fr. 30'000.00
- Couvert à vélos Fr. 18'000.00

### Vélo-cargo électrique

- Partenariat sur 3 ans avec « carvelo2go » (Fr. 2'500/an) Fr. 7'500.00

### Covoiturage

- Installation d'un emplacement de banc de covoiturage Fr. 2'000.00

### Aménagements routiers

- Elargissement trottoir Rue du Chêne et sécurisation des piétons Fr. 20'000.00

### Vélos électriques en libre-service

- Projet Pick-e-Bike - participation aux frais de la mise en place de la phase test Fr. 28'000.00

### Gare d'Allaman

- Aménagement de la parcelle 82 à la Gare d'Allaman Fr. 53'500.00

**Fr. 159'000.00**

Divers et imprévus (env. 5%)

**Fr. 8'000.00**

**Coût global du projet TTC et de la demande de crédit**

**Fr. 167'000.00**

## 10. Financement et amortissement

### 10.1. Plan des investissements 2021-2025

Le plan quinquennal annexé au budget 2021 figure pour mémoire dans les investissements pas encore chiffrés mais à réaliser à court terme (projet N° 180.1 - Priorisé par la Municipalité).

### 10.2. Financement

Le crédit de Fr. 167'000.00 sera couvert par un emprunt pour tout ou partie du montant, dans la limite fixée par le plafond d'emprunt ci-dessous et/ou par la trésorerie courante.

### 10.3. Amortissement

L'émolument pour l'usage du sol, qui s'élève à environ Fr. 230'000.00 par année, est prélevé sur la facture d'électricité et est affecté pour 2/3 au fonds de réserve pour les énergies renouvelables. La proposition serait d'attribuer durant 3 ans (dès 2021) le tiers restant à un fonds libre pour la mobilité douce jusqu'à la hauteur du crédit d'investissement. Cette attribution d'environ Fr. 75'000.00 par année permettrait ainsi d'amortir le crédit susmentionné par un prélèvement à ce fonds de réserve.



#### 10.4. Crédits en cours ou à voter

Les crédits suivants sont en cours d'adoption ou de réalisation :

<u>En cours d'adoption :</u>	Fr.	749'500.00
PM 06/20 - Renaturation du ruisseau de l'Armary à la Pêcherie	Fr.	300'000.00
PM 09/20 - Remplacement de la balayeuse	Fr.	87'500.00
PM 02/21 - Construction et réaménagement du site scolaire du Château	Fr.	362'000.00
<u>En cours de réalisation :</u>	Fr.	11'664'260.00
PM 01/17 - Révision du PQ Chêne	Fr.	110'000.00
PM 03/18 - Séparatif du Temple – Amiral Duquesne	Fr.	1'550'000.00
PM 07/18 - Trottoir et arrêt de bus Abraham-Hermanjat	Fr.	520'000.00
PM 08/18 - Réfection de la toiture du Pré de Rolle	Fr.	156'000.00
PM 01/19 - Réfection de la toiture Pré d'Aubonne et adduction d'eau des alpages	Fr.	538'000.00
PM 04/19 - Travaux de réfection de l'Hôtel-de-Ville	Fr.	250'000.00
PM 07/19 - Réfection des chaussées à l'av. Abraham-Hermanjat, rue Trévelin et rte d'Allaman – Modernisation éclairage public RC 54	Fr.	1'200'000.00
PM 09/19 - Renouvellement du système Orgue du Temple	Fr.	66'500.00
PM 12/19 - Rénovation de 5 fontaines historiques du Bourg	Fr.	148'760.00
PM 13/19 - Etude assainissement piscine	Fr.	50'000.00
PM 01/20 - Construction de la caserne SDIS Etraz Région	Fr.	6'585'000.00
PM 03/19 - Réaménagement locaux voirie et office salle Montherod	Fr.	80'000.00
PM 02/20 - Remplacement revêtement de RC54 Montherod	Fr.	310'000.00
PM 03/20 - Réfection extérieure de l'Eglise de Montherod	Fr.	100'000.00
<b>Total des crédits en cours ou à voter</b>	<b>Fr.</b>	<b>12'413'760.00</b>

#### 10.5. Impact sur le compte de fonctionnement

Les coûts fixes annuels pour le projet « carvelo2go » s'élève à Fr. 2'500.--.



## 11. Conclusions

Le projet qui est soumis à votre sagacité est un signal important en matière de mobilité douce. Il répond au souhait évoqué à plusieurs reprises par des conseillers et permet de concrétiser le travail effectué de concert entre la Municipalité et la CCTMD.

Ainsi, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- vu le préavis municipal n° 01/21 relatif aux aménagements favorisant le mobilité douce,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**de voter le décret suivant :**

### LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

- accorde un crédit de Fr. 167'000.00 TTC pour la réalisation du projet des aménagements favorisant la mobilité douce ;
- autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet ;
- autorise la Municipalité à financer cet investissement par un emprunt pour tout ou partie du montant et/ou par la trésorerie courante ;
- autorise la Municipalité à attribuer, durant 3 ans et dès l'exercice 2021, 1/3 de l'émolument pour l'usage du sol à un fonds de réserve pour la mobilité douce jusqu'à hauteur du crédit d'investissement ;
- autorise la Municipalité à amortir cet investissement par le fonds créé par l'attribution mentionnée au précédent point.

Ainsi délibéré en séance ordinaire de la Municipalité le 5 janvier 2021.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :

La secrétaire :

L.-E. Rossier

C. Dubois

Annexe : - Projection de l'évolution de la dette

**Préavis déposé au Conseil communal dans sa séance du 12 janvier 2021.**

# Projection de l'évolution de la dette

